

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Commune de **MÉZIÈRES-EN-SANTERRE**
Tél. : 03.22.94.31.36

DATES LOCATION :
NOM / Prénom :
Tél :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR–MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Article 1 – Destination / Utilisation.

La salle polyvalente de Mézières est destinée à favoriser la vie associative, culturelle et familiale de la commune de Mézières-en-Santerre.

A ce titre, elle sera utilisée pour les soirées dansantes, les manifestations récréatives et culturelles, les réunions, les cérémonies familiales et à l'exception de toutes compétitions sportives qui ne pourraient s'y dérouler qu'après dérogation du conseil municipal.

Article 2 – Les locaux / Equipement.

La salle polyvalente se compose de :

- *1 hall d'entrée*
- *1 grande salle*
- *1 petite salle (en sous-sol)*
- *1 local traiteur*
- *1 local technique*
- *2 blocs sanitaires indépendants*

La petite salle peut-être louée en fonction des besoins de l'utilisateur, les clés correspondantes lui seront remises le cas échéant.

➤ ***Equipement de base :***

En fonction des besoins, l'utilisateur pourra disposer de tables et de chaises et il pourra louer de la vaisselle dont il devra exprimer ses besoins lors de la réservation ou au plus tard le lundi matin précédent le début de la location.

Une connexion internet (wifi) pourra être activée gratuitement sur demande.

➤ ***Cuisine :***

Elle est équipée d'une chambre froide, 2 réfrigérateurs, congélateur, four de remise en température, four, micro-onde, lave-vaisselle...

➤ ***Chauffage :***

Le chauffage est électrique et peut être réglé indépendamment pour chacun des locaux.

Article 3 – Réservation.

Une option peut être posée à l'avance par téléphone ou via le site internet. Un calendrier est établi et est consultable sur le site internet de la commune (www.mezieres-en-santerre.fr).

Toute option de réservation est rendue définitive auprès du secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture et doit avoir lieu au moins 3 mois avant le début de location. Il sera demandé une attestation d'assurance de responsabilité civile (Cf article 7) ainsi qu'un chèque correspondant à 30% du prix de la location.

Article 4 – Utilisation des abords.

La Place n'est pas louée avec la salle polyvalente. Elle devra rester libre d'accès à toute personne désirant s'y rendre.

La propreté des abords devra être respectée.

Article 5 – Tarifs - Charges.

Les tarifs de location et des charges sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

A. Caution : 800€ - *La remise des clés est subordonnée à son versement.*

B. Réservation : *Encaissement de 30% du montant de la location à la réservation de la salle, le solde à la restitution des clés après l'état des lieux.*

C. Désistement : *L'acompte de 30% sera conservé par la commune.*

D. Electricité : *Le coût est à la charge du locataire et sera facturé en fin de location.*

E. Mise à disposition gratuite :

- *La grande salle :*
 - *Pour toute réunion d'intérêt public*
 - *Pour les manifestations traditionnelles de la commune (fête du village, Noël des enfants, repas des aînés, feu de Saint-Jean...).*
 - *Aux associations de Mézières (hors coût d'électricité) :*
 - *2 fois par an sans restriction de date.*
 - *Des réservations supplémentaires seront possibles à titre gracieux dans les trois mois si la salle des fêtes n'est pas louée.*

- *La petite salle : Au club des aînés les jeudis après-midi.*

Le Conseil Municipal peut décider de suspendre ou d'étendre la disposition de gratuité.

Article 6 – Etat des lieux – Inventaire – Mise à disposition et restitution des lieux et des clés.

Avant et après chaque utilisation, un état des lieux et un inventaire contradictoire seront dressés entre le locataire et le représentant de la commune

Toute dégradation constatée sera imputée au locataire et la totalité de la caution ne pourra être remise qu'après réfection ou remplacement.

La vaisselle cassée ou manquante sera remplacée par la commune et facturée au locataire au prix défini dans l'annexe du règlement. Il en va de même en cas de casse de chaises et du diable servant à les déplacer.

L'état des lieux, l'inventaire et la remise des clés s'effectueront le vendredi à partir de 18h30 (Possibilité en début d'après-midi en cas de mariage).

L'état des lieux, l'inventaire et la restitution des clés s'effectueront le lundi à 9h

La perte du trousseau de clefs entraînera la facturation du changement des barilletts.

Le règlement du solde de la location ainsi que les charges sera effectué au secrétariat de la mairie à l'issue de l'état des lieux en présence du responsable de la salle.

Article 7 – Assurances

Les assurances souscrites par la commune ne garantissant pas la responsabilité des occupants, ceux-ci devront remettre au moment de la réservation une attestation d'assurance établie au nom de la personne louant la salle couvrant tous les dégâts qui pourraient être occasionnés.

Les locataires devront donc demander auprès de leur assurance « une extension au niveau de la responsabilité civile en tant que locataire de la salle polyvalente » mentionnant les dates de location.

Article 8 – Interdictions.

- *L'affichage est strictement interdit ainsi que la fixation de décorations sur les murs et plafond. Utiliser les fils prévus à cet effet.*
- *Pour le respect du voisinage, les fenêtres et **portes devront être fermées après 22 heures** afin de ne pas nuire à la tranquillité des riverains. En cas de plainte, la responsabilité du locataire sera engagée.*
- *Selon la loi n° 92-144 du 31 décembre 1992, les bruits intempestifs et abusifs sont interdits à l'extérieur de la salle (cris, avertisseurs sonores, pétards, feux d'artifice, etc).*
- *Il est interdit de fumer dans les locaux.*
- *Il est interdit de modifier toute installation existante.*
- *Il est interdit de sortir le mobilier.*

Article 9 – Nettoyage.

Le nettoyage de la petite salle, de l'entrée, du local traiteur, des sanitaires ainsi que des abords extérieurs de la salle multifonction est à la charge de l'utilisateur (sol balayé et lavé).

Le nettoyage de la grande salle consiste au balayage et nettoyage des tâches.

Dans la cuisine, il ne doit plus y avoir de traces d'aliments, les équipements doivent être vidés et nettoyés.

Les tables et chaises seront rendues propres et rangées ainsi que tout le matériel mis à disposition.

*La vaisselle louée devra être **lavée et essuyée** (verres rangés dans les boîtes **pieds en l'air**)*

*En cas de non restitution des **locaux et extérieurs** dans l'état de propreté initial, les prestations de nettoyage ou de remise en état seront facturées au titulaire de l'autorisation sur la base de **45 €** de l'heure.*

Les déchets devront être stockés dans les poubelles mises en place à cet effet. Le tri est sélectif et le verre étant déposé dans les conteneurs situés rue de la Vallée ou rue Joly.

Lors d'une mise à disposition gratuite aux associations, les lieux doivent être restitués propres dans leur intégralité.

Article 10 – Sécurité.

Durant la durée de location, la responsabilité d'usage de la salle conformément aux règles en vigueur est transférée de la municipalité aux locataires.

Pour toutes manifestations, le nombre d'occupants sera conforme aux règles imposées par la commission de sécurité (230 personnes).

Conformément à la loi, l'accès aux portes de secours ne devra en aucun cas être entravé. Le locataire devra assurer le service de sécurité durant la durée de la location.

En cas d'incendie, des extincteurs sont répartis dans la salle. Des consignes sont affichées dans le hall d'entrée.

Les passages devant la salle ainsi que sur le côté doivent rester libres d'accès aux services de secours.

Article 11 – Tarification.

| | | Habitants de Mézières | Extérieur | Cauton |
|---------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------|--------|
| Le Week-end | Grande Salle | 200 € | 350 € | 800 € |
| | Supplément petite salle | + 50 € | + 50 € | |
| La journée ou soirée en semaine | Réunion d'entreprise | 200 € | 200 € | 800 € |
| | Deuil | Gratuit | 50 € | 800 € |

La location au tarif réduit pour les habitants de Mézières n'est possible qu'une fois par an.

Le tarif de la location de vaisselle ainsi que le prix de la vaisselle cassée ou égarée est annexé au présent règlement.

Il est interdit de louer pour une tierce personne n'habitant pas la commune de Mézières. Dans ce cas le maire appliquerait le tarif pour les habitants extérieurs à la commune.

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. Il reconnaît constater, lors de la remise des clés, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et prendre connaissance du plan d'évacuation et des issues de secours.

Ce présent règlement, qui a valeur de contrat de location, a été approuvé par délibération n° 20/2018 du Conseil Municipal le vendredi 22 juin 2018.

Entre : la Commune de MÉZIÈRES-EN-SANTERRE

Et :

Pour une location de la salle polyvalente du au en vue de l'organisation d'une fête familiale le

A Mézières-en-Santerre,

LE LOCATAIRE,
(mention « lu et approuvé »)

LE MAIRE,
Hervé FRANCOIS

Annexe.

MISE A DISPOSITION ET TARIF LOCATION DU MATERIEL.

| Désignation | Nombre | Tarif unitaire location | Tarif unitaire manquant | Nombre loué |
|-------------------------------|------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------|
| Table 1,20m x 0,80m | 40 | Inclus dans la location de la salle | | |
| Plateau d'angle | 4 | | | |
| Chaises | 150 | | 30,00 € | |
| Diabie | 1 | | 100,00 € | |
| Grilles de réfrigérateur | 17 | | 50,00 € | |
| Grilles de four | 1 | | 170,00 € | |
| Grilles d'étuve | 6 | | 12,00 € | |
| Bac d'étuve | 6 | 1,00 € | 15,00 € | |
| Couvercle de bac d'étuve | 6 | | 15,00 € | |
| Assiette OSLO 24,5 cm | 200 | 0,11 € | 2,29 € | |
| Assiette OSLO 22 cm | 375 | 0,11 € | 2,29 € | |
| Assiette OSLO 19 cm | 190 | 0,11 € | 2,29 € | |
| Verre à eau AMELIA 25cl | 220 | 0,09 € | 2,29 € | |
| Verre à vin AMELIA 19,5cl | 220 | 0,09 € | 2,29 € | |
| Flûte à champagne AMELIA 15cl | 260 (+ 36) | 0,09 € | 2,29 € | |
| Tasse OSLO | 200 | 0,09 € | 1,22 € | |
| Sous-tasse OSLO | 130 | 0,09 € | 1,22 € | |
| Cuillère à soupe EUROPE | 150 | 0,09 € | 0,76 € | |
| Cuillère à dessert EUROPE | 190 | 0,09 € | 0,76 € | |
| Fouchette EUROPE | 200 | 0,09 € | 0,76 € | |
| Couteau EUROPE | 200 | 0,09 € | 1,52 € | |
| Coupe sorbet | 200 | 0,09 € | 1,22 € | |
| Bol Duralex | 75 | 0,08 € | 1,22 € | |
| Pichet 0,5 litre | 12 | 0,09 € | 2,29 € | |
| Corbeille à pain | 17 | 0,00 € | 2,00 € | |
| Thermos 3 litres | 2 | 2,00 € | 30,00 € | |
| Cafetière | 1 | 15,00 € | 150,00 € | |
| Bol de cafetière | 2 | 0,00 € | 20,00 € | |
| | | | | |

TARIF DE L'ELECTRICITE

| | Heures pleines Hiver* | Heures creuses Hiver* | Heures pleines Eté* | Heures creuses Eté* |
|---------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Tarif (€/KWh) | 0,15 | 0,10 | 0,07 | 0,06 |

*Heures d'hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars

*Heures d'été : du 1^{er} avril au 31 octobre